Qui nous sommes

Il y a plusieurs manières de considérer l'Organisation mondiale du commerce. C'est une organisation qui s'occupe de l'ouverture commerciale. C'est une enceinte où les gouvernements négocient des accords commerciaux. C'est un lieu où ils règlent leurs différends commerciaux. C'est une organisation qui administre un ensemble de règles commerciales. L'OMC est essentiellement un lieu où les gouvernements Membres tentent de régler les problèmes commerciaux qui les opposent.

L'OMC est née de négociations, et tout ce qu'elle fait est le résultat de négociations. La plupart de ses activités ont leur origine dans les négociations dites du Cycle d'Uruguay, qui se sont déroulées de 1986 à 1994, et dans les négociations menées antérieurement dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). De nouvelles négociations ont lieu maintenant à l'OMC, dans le cadre du «Programme de Doha pour le développement» lancé en 2001.

Presque toutes les décisions prises à l'OMC le sont par consensus entre tous les pays Membres.

Quand les pays se sont heurtés à des obstacles au commerce qu'ils voulaient réduire, les négociations ont permis d'ouvrir les marchés. Mais l'ouverture des marchés n'est pas le seul objectif de l'OMC. En effet, dans certaines circonstances, ses règles préconisent le maintien d'obstacles au commerce – par exemple pour protéger les consommateurs ou empêcher la propagation de maladies.

Au cœur du système, il y a les Accords de l'OMC, qui ont été négociés et signés par la plupart des nations commerçantes du monde. Ces textes énoncent les règles juridiques fondamentales régissant le commerce international. Il s'agit essentiellement de contrats qui obligent les gouvernements à maintenir leurs politiques commerciales dans les limites convenues. Bien qu'ils aient été négociés et signés par les gouvernements, leur but est d'aider les producteurs de biens et de services, les exportateurs et les importateurs à exercer leurs activités, tout en permettant aux gouvernements d'atteindre des objectifs sociaux et environnementaux.

Le but primordial du système est de faire en sorte que le commerce soit aussi libre que possible – dès lors que cela n'a pas d'effets secondaires indésirables – car cela est important pour le développement économique et le bien-être. Cela passe en partie par la suppression des obstacles. Mais il faut aussi veiller à ce que les individus, les entreprises et les gouvernements sachent quelles règles commerciales sont appliquées dans le monde et aient l'assurance qu'elles ne seront pas modifiées brusquement. Autrement dit, les règles doivent être «transparentes» et prévisibles.

Bien souvent, les relations commerciales mettent en jeu des intérêts contradictoires. Les accords, y compris ceux qui sont négociés à grand-peine dans le cadre de l'OMC, ont souvent besoin d'être interprétés. La façon la plus harmonieuse de régler ces divergences est de recourir à une procédure neutre reposant sur des bases juridiques convenues. C'est le but du processus de règlement des différends prévu dans les Accords de l'OMC.

Bref historique

L'OMC a vu le jour le 1er janvier 1995, mais le système commercial a 50 ans de plus qu'elle. En effet, il était régi depuis 1948 par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui portait essentiellement sur le commerce des marchandises, alors que l'OMC et ses accords couvrent aussi le commerce des services et celui des inventions, des créations et des dessins et modèles (propriété intellectuelle).

1994

Avril
Signature de l'Accord de Marrakech établissant l'Organisation mondiale du commerce.

Le GATT de 1994 relatif au commerce des marchandises est incorporé dans l'accord global de l'OMC.

1995

Établissement de l'OMC

Janvier
L'OMC voit le jour le 1er janvier.

Mai
M. Renato Ruggiero (Italie) prend ses fonctions de Directeur général de l'OMC.

1996

Février
Le Conseil général de l'OMC crée le Comité des accords commerciaux régionaux.

Décembre
La première Conférence ministérielle se tient à Singapour.

1997

Décembre
70 Membres de l'OMC concluent un accord multilatéral sur l'ouverture de leurs secteurs des services financiers.

1998

Mai
La deuxième Conférence ministérielle se tient à Genève.

1999

Septembre
M. Mike Moore (Nouvelle-Zélande) devient Directeur général de l'OMC.

Novembre
La troisième Conférence ministérielle se tient à Seattle (États Unis).

2000

Janvier
Début des négociations sur les services.

Mars
Début des négociations sur l'agriculture.

Ce que nous défendons

Les Accords de l'OMC sont longs et complexes parce que ce sont des textes juridiques qui portent sur un large éventail d'activités. Mais ils s'articulent tous autour de quelques principes fondamentaux simples qui constituent la base du système commercial multilatéral.

Non-discrimination
Un pays ne doit pas faire de discrimination entre ses partenaires commerciaux ; il ne doit pas non plus faire de discrimination entre ses propres produits, services et ressortissants et ceux des autres pays.

Plus d'ouverture
L'abaissement des obstacles au commerce est l'un des moyens les plus évidents d'encourager les échanges ; ces obstacles comprennent les droits de douane (ou tarifs) et les mesures telles que les interdictions à l'importation ou les contingents, qui limitent les quantités de façon sélective.

Plus de prévisibilité et de transparence
Les entreprises, les investisseurs et les gouvernements étrangers devraient avoir l'assurance que des obstacles au commerce ne seront pas érigés de façon arbitraire. La stabilité et la prévisibilité encouragent l'investissement et la création d'emplois et permettent aux consommateurs de profiter pleinement des avantages de la concurrence – plus large choix et prix plus bas.

Plus de compétitivité
En décourageant les pratiques « déloyales » telles que les subventions à l'exportation et la vente de produits à des prix de dumping, c'est-à-dire à des prix inférieurs aux coûts de production pour gagner des parts de marché ; les questions sont complexes, et les règles tentent d'établir ce qui est loyal et déloyal et d'indiquer comment les gouvernements peuvent réagir, notamment en imposant des droits d'importation additionnels calculés de manière à compenser le dommage causé par le commerce déloyal.

Plus d'avantages pour les pays moins développés
En leur laissant plus de temps pour s'adapter et une plus grande flexibilité et en leur accordant des privilèges spéciaux ; plus des trois quarts des Membres de l'OMC sont des pays en développement et des pays en transition vers une économie de marché. Les Accords de l'OMC leur accordent des périodes de transition pour leur permettre de s'adapter aux dispositions moins familières et peut-être plus difficiles de l'OMC.

Protection de l'environnement
Les Accords de l'OMC permettent aux Membres de prendre des mesures pour protéger non seulement l'environnement, mais aussi la santé des personnes et des animaux et pour préserver les végétaux. Toutefois, ces mesures doivent être appliquées de la même manière aux entreprises nationales et aux entreprises étrangères. Autrement dit, les Membres ne doivent pas utiliser les mesures de protection de l'environnement comme des mesures protectionnistes déguisées.

Comprendre l'OMC

L'égalité de traitement est l'un des principes fondamentaux du système commercial multilatéral.

2001

Novembre
Quatrième Conférence ministérielle à Doha (Qatar). Lancement du Programme de Doha pour le développement.

2002

Septembre
M. Supachai Panitchpakdi (Thaïlande) est élu Directeur général de l'OMC.

2003

Septembre
La cinquième Conférence ministérielle se tient à Cancún (Mexique).

2004

Juillet
Des discussions ministérielles sur le Cycle de Doha ont lieu à Genève.

2005

Septembre
M. Pascal Lamy (France) devient Directeur général de l'OMC.

Décembre
La sixième Conférence ministérielle se tient à Hong Kong, Chine. L'initiative Aide pour le commerce est lancée et la Déclaration de Hong Kong est adoptée.

2006

Juin
Des discussions ministérielles sur le Cycle de Doha ont lieu à Genève.

Septembre
Le premier Forum public de l'OMC est organisé à Genève.

2007

Janvier
Le Viet Nam devient le 150ème Membre.

Novembre
Le premier Examen global de l'Aide pour le commerce a lieu à Genève.

2008

Juillet
Accession du tout dernier Membre de l'OMC, le Cap-Vert.

Des discussions ministérielles sur le Cycle de Doha ont lieu à Genève.

2009

Avril
Le Directeur général, M. Pascal Lamy, est réélu pour un second mandat de quatre ans.

Juillet
Le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce a lieu à Genève.

Septembre
La première Journée portes ouvertes de l'OMC est organisée à Genève.

Novembre
La septième Conférence ministérielle commence à Genève.

Ce que nous faisons

L'OMC est conduite par les gouvernements Membres. Toutes les grandes décisions sont prises par l'ensemble des Membres, soit au niveau des ministres (qui se réunissent normalement au moins tous les deux ans) soit au niveau des ambassadeurs ou des délégués (qui se rencontrent régulièrement à Genève).

Même si elle est conduite par ses États Membres, l'OMC ne pourrait pas fonctionner sans son Secrétariat, qui coordonne ses activités. Le Secrétariat emploie plus de 600 personnes. Ses experts – juristes, économistes, statisticiens et experts en communication – aident quotidiennement les Membres à faire en sorte, entre autres, que les négociations avancent de façon harmonieuse et que les règles du commerce international soient convenablement appliquées et respectées.

L'OMC est conduite par les gouvernements Membres.

Négociations commerciales
Les Accords de l'OMC portent sur les marchandises, les services et la propriété intellectuelle. Ils énoncent les principes de la libéralisation et les exceptions autorisées. Ils contiennent les engagements pris par les différents pays pour réduire les droits de douane et les autres obstacles au commerce et pour ouvrir et maintenir ouverts les marchés de services. Ils établissent les procédures à suivre pour régler les différends. Les accords ne sont pas statiques ; ils sont renégociés périodiquement et de nouveaux accords peuvent être ajoutés à l'ensemble. De nombreux accords sont actuellement négociés dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, lancé par les Ministres du commerce des Membres de l'OMC à Doha (Qatar), en novembre 2001.

Mise en œuvre et suivi
Les Accords de l'OMC obligent les gouvernements à assurer la transparence de leurs politiques commerciales en notifiant à l'OMC les lois en vigueur et les mesures adoptées. Les divers conseils et comités de l'Organisation veillent à ce que ces prescriptions soient respectées et à ce que les Accords de l'OMC soient convenablement mis en œuvre. Les politiques et pratiques commerciales de tous les Membres font l'objet d'un examen périodique, pour lequel le pays concerné et le Secrétariat de l'OMC établissent chacun un rapport.

Règlement des différends
La procédure de règlement des litiges commerciaux prévue dans le cadre du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'OMC est indispensable pour faire respecter les règles et donc pour assurer le déroulement harmonieux des échanges. Les pays soumettent leurs différends à l'OMC lorsqu'ils estiment qu'il est porté atteinte aux droits que leur confèrent les Accords. Les décisions rendues par des experts indépendants nommés spécialement sont fondées sur l'interprétation des Accords et des engagements pris par les différents pays.

Renforcement des capacités commerciales
Les Accords de l'OMC renferment des dispositions spéciales applicables aux pays en développement qui prévoient notamment des périodes plus longues pour la mise en œuvre des Accords et des engagements, des mesures visant à accroître les possibilités commerciales de ces pays et la fourniture d'une assistance pour les aider à renforcer leurs capacités commerciales, à gérer les différends et à appliquer les normes techniques. Chaque année, l'OMC organise des centaines de missions de coopération technique dans les pays en développement et dispense de nombreux cours à Genève à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux. L'Aide pour le commerce vise à aider les pays en développement à se doter des compétences et des infrastructures nécessaires pour accroître leurs échanges commerciaux.

Communication
L'OMC entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les autres organisations internationales, les médias et le grand public sur divers aspects de l'Organisation et des négociations de Doha, afin d'intensifier la coopération et de mieux faire connaître ses activités.

Comment tout cela s'articule

L'organe de décision suprême de l'OMC est la Conférence ministérielle, qui se réunit normalement tous les deux ans.

Au deuxième niveau, il y a le Conseil général (composé normalement des ambassadeurs et des chefs de délégation en poste à Genève, mais parfois aussi de fonctionnaires envoyés par les capitales des pays Membres), qui se réunit plusieurs fois par an au siège de l'Organisation à Genève. Le Conseil général se réunit aussi en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales et en tant qu'Organe de règlement des différends.

Au troisième niveau, il y a le Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui rendent compte au Conseil général.

De nombreux comités spécialisés, groupes de travail et groupes d'experts s'occupent des domaines visés par les différents accords et d'autres domaines tels que l'environnement, le développement, les demandes d'accession et les accords commerciaux régionaux.

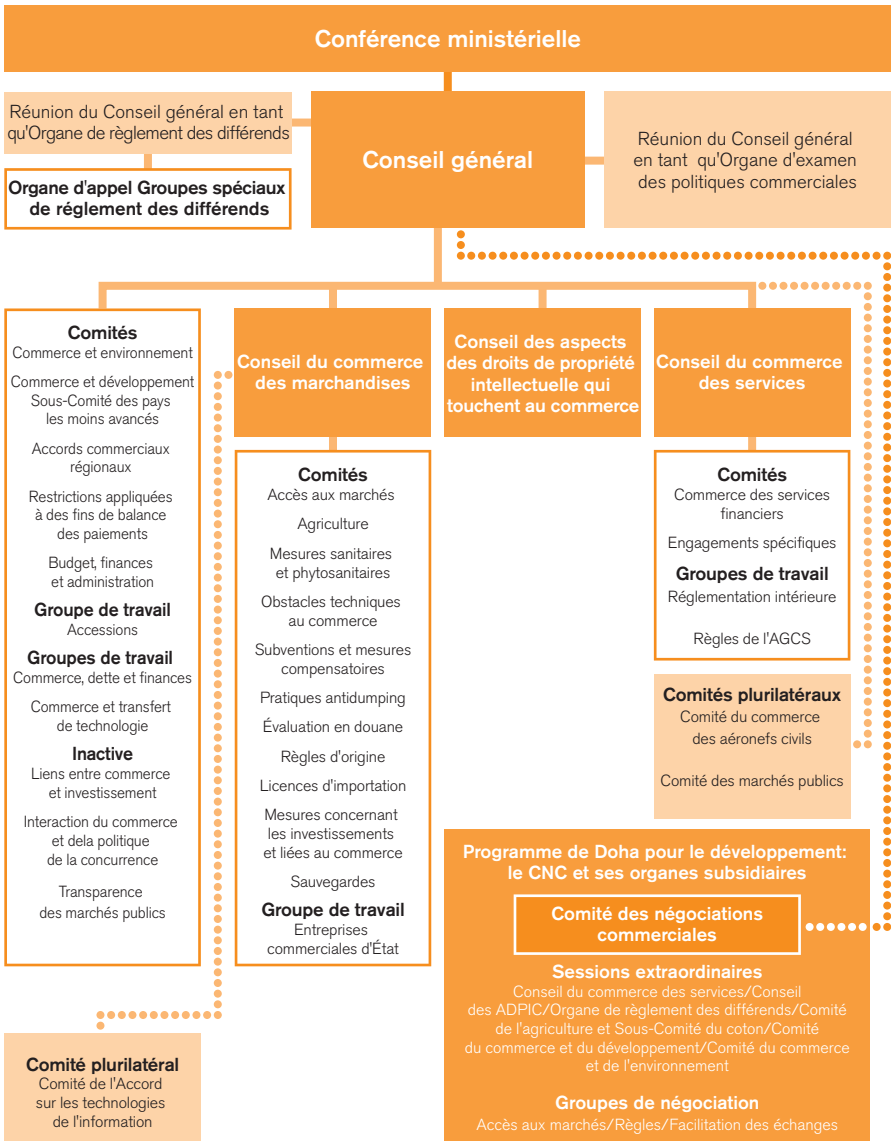

* Tous les Membres de l'OMC peuvent participer à tous les conseils et comités, à l'exception de l'Organe d'appel, des groupes spéciaux chargés du règlement des différends et des comités établis en vertu des accords plurilatéraux.

Les décisions sont prises au sein de différents conseils et comités, composés de représentants de tous les Membres.

Une composition mondiale

L'OMC compte actuellement 153 Membres qui assurent près de 90% du commerce mondial.

Les deux tiers environ des Membres de l'OMC sont des pays en développement.

Composition de l'OMC (au 31 décembre 2009)

Membre*	Date d'accession
Afrique du Sud	1995
Albanie	2000
Allemagne	1995
Angola	1996
Antigua-et-Barbuda	1995
Arabie saoudite	2005
Argentine	1995
Arménie	2003
Australie	1995
Autriche	1995
Bahreïn, Royaume de	1995
Bangladesh	1995
Barbade	1995
Belgique	1995
Belize	1995
Bénin	1996
Bolivie	1995
Botswana	1995
Brésil	1995
Brunéi Darussalam	1995
Bulgarie	1996
Burkina Faso	1995
Burundi	1995
Cambodge	2004
Cameroun	1995
Canada	1995

Membre*	Date d'accession
Cap-Vert	2008
Chili	1995
Chine	2001
Chypre	1995
Colombie	1995
Congo	1997
Corée, République de	1995
Costa Rica	1995
Côte d'Ivoire	1995
Croatie	2000
Cuba	1995
Danemark	1995
Djibouti	1995
Dominique	1995
Égypte	1995
El Salvador	1995
Émirats arabes unis	1996
Équateur	1996
Espagne	1995
Estonie	1999
États-Unis d'Amérique	1995
Ex-République yougoslave de Macédoine	2003
Fidji	1996
Finlande	1995
France	1995

Membre*	Date d'accession
Gabon	1995
Gambie	1996
Géorgie	2000
Ghana	1995
Grèce	1995
Grenade	1996
Guatemala	1995
Guinée	1995
Guinée-Bissau	1995
Guyana	1995
Haïti	1996
Honduras	1995
Hong Kong, Chine	1995
Hongrie	1995
Îles Salomon	1996
Inde	1995
Indonésie	1995
Irlande	1995
Islande	1995
Israël	1995
Italie	1995
Jamaïque	1995
Japon	1995
Jordanie	2000
Kenya	1995
Koweït	1995

* La plupart des Membres sont des États, mais certains sont des territoires douaniers.

** Le *Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne* (fait à Lisbonne le 13 décembre 2007) est entré en vigueur le 1er décembre 2009. Le 29 novembre 2009, l'OMC a reçu une note verbale (WT/L/779) du Conseil de l'Union européenne et de la Commission des Communautés européennes indiquant que, en vertu du *Traité de Lisbonne*, l'Union européenne succéderait à la Communauté européenne à compter du 1er décembre 2009.

Accession à l'OMC
L'OMC est ouverte aux États et aux territoires douaniers jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de leurs relations économiques extérieures. Pour devenir Membre, un gouvernement doit mettre ses politiques économique et commerciale en conformité avec les règles et les principes de l'Organisation et doit négocier avec les différents partenaires commerciaux des concessions et des engagements spécifiques qu'il appliquera à son commerce de marchandises et de services.
Le processus d'accession à l'OMC peut prendre des années et nécessite le soutien sans réserve de l'ensemble des Membres. Néanmoins, il est conçu de manière à ce que les nouveaux Membres puissent participer pleinement au système commercial multilatéral dès le premier jour de leur accession.

L'OMC n'a pas accueilli de nouveaux Membres en 2009, bien que les négociations d'accession en cours aient progressé pour de nombreux pays.
Au 31 décembre 2009, 29 pays souhaitaient accéder à l'OMC. Un rapport du Directeur général sur l'état d'avancement des accessions en 2009 a été publié en janvier 2010.

Pays souhaitant accéder à l'OMC (au 31 décembre 2009)

Afghanistan	Libye
Algérie	Monténégro
Andorre	Ouzbékistan
Azerbaïdjan	République démocratique populaire lao
Bahamas	Russie
Bélarus	Samoa
Bhoutan	Sao Tomé-et-Principe
Bosnie-Herzégovine	Serbie
Comores	Seychelles
Éthiopie	Soudan
Guinée équatoriale	Tadjikistan
Iran	Vanuatu
Iraq	Yémen
Kazakhstan	
Liban	
Libéria	

Avant d'accéder à l'OMC, un pays doit obtenir le soutien sans réserve de l'ensemble des Membres.

Membre*	Date d'accession
Lesotho	1995
Lettonie	1999
Liechtenstein	1995
Lituanie	2001
Luxembourg	1995
Macao, Chine	1995
Madagascar	1995
Malaisie	1995
Malawi	1995
Maldives	1995
Mali	1995
Malte	1995
Maroc	1995
Maurice	1995
Mauritanie	1995
Mexique	1995
Moldova	2001
Mongolie	1997
Mozambique	1995
Myanmar	1995
Namibie	1995
Népal	2004
Nicaragua	1995
Niger	1996
Nigéria	1995
Norvège	1995
Nouvelle-Zélande	1995

Membre*	Date d'accession
Oman	2000
Ouganda	1995
Pakistan	1995
Panama	1997
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1996
Paraguay	1995
Pays-Bas	1995
Pérou	1995
Philippines	1995
Pologne	1995
Portugal	1995
Qatar	1996
République centrafricaine	1995
République démocratique du Congo	1997
République dominicaine	1995
République kirghize	1998
République slovaque	1995
République tchèque	1995
Roumanie	1995
Royaume-Uni	1995
Rwanda	1996
Saint-Kitts-et-Nevis	1996
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1995

Membre*	Date d'accession
Sainte-Lucie	1995
Sénégal	1995
Sierra Leone	1995
Singapour	1995
Slovénie	1995
Sri Lanka	1995
Suède	1995
Suisse	1995
Suriname	1995
Swaziland	1995
Taipei chinois	2002
Tanzanie	1995
Tchad	1996
Thaïlande	1995
Togo	1995
Tonga	2007
Trinité-et-Tobago	1995
Tunisie	1995
Turquie	1995
Ukraine	2008
Union européenne**	1995
Uruguay	1995
Venezuela (République bolivarienne du)	1995
Viet Nam	2007
Zambie	1995
Zimbabwe	1995

L'année en bref

À la septième Conférence ministérielle, en 2009, les Ministres ont reconnu que le système commercial multilatéral fondé sur des règles jouait un rôle crucial en atténuant les effets de la crise économique et ils se sont penchés sur ce que l'OMC pouvait faire pour contribuer à la reprise.

Négociations commerciales

Malgré une volonté constante au plus haut niveau de conclure rapidement le Cycle de Doha, les progrès nécessaires n'ont pas été accomplis dans les discussions approfondies tenues à Genève. Néanmoins, des travaux techniques utiles se sont poursuivis au sein des groupes de négociation sur l'agriculture et sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA). D'autres négociations ont également progressé. Dans le contexte de la crise économique mondiale, le Directeur général de l'OMC, qui préside le Comité des négociations commerciales, a souligné que la conclusion réussie du Cycle de Doha pourrait contribuer grandement à la lutte contre la récession et l'instabilité sociale.

En 2009, plusieurs réunions internationales ont apporté un soutien politique fort aux négociations. Le G-20 a souligné la nécessité de rejeter le protectionnisme et l'isolationnisme en période d'incertitude financière et a engagé ses membres à trouver un accord sur les modalités pour l'agriculture et pour l'AMNA, de manière à conclure le Cycle de Doha en 2010. En septembre, le G-20 a demandé que les Membres de l'OMC se réunissent avant la fin de mars 2010 pour faire le bilan des progrès accomplis dans les négociations. Cependant, ces déclarations en faveur de la conclusion rapide du Cycle de Doha ne se sont pas traduites par des avancées significatives dans les discussions menées à Genève.

Voir page 14

Mise en œuvre et suivi

Après un intervalle de plusieurs années, les Membres de l'OMC sont convenus, en mai 2009, que la septième session de la Conférence ministérielle se tiendrait à Genève, du 30 novembre au 2 décembre 2009. Réunis dans le contexte de la crise économique et financière, les Ministres ont passé en revue tous les domaines d'activité de l'OMC. Près de 3 000 délégués, représentant les 153 Membres de l'OMC et 56 observateurs, ont participé à la conférence.

De nombreux intervenants ont remercié le Secrétariat de l'OMC pour ses récents rapports sur la surveillance des mesures commerciales prises par les gouvernements pendant la crise économique, qu'ils ont jugés utiles à la fois comme moyen d'information et pour permettre aux pays d'exercer des pressions sur leurs pairs pour éviter l'adoption de mesures protectionnistes préjudiciables. Dans son résumé, le Président de la Conférence ministérielle a indiqué que les Ministres avaient reconnu le rôle crucial du système commercial multilatéral fondé sur des règles dans l'atténuation des effets de la crise et s'étaient penchés sur ce que l'OMC pouvait faire pour contribuer à la reprise économique.

Tout au long de l'année, les conseils et les comités de l'OMC ont continué de suivre la mise en œuvre des Accords de l'OMC et ont servi de cadre à des discussions sur diverses questions. En 2009, 37 nouveaux accords commerciaux régionaux ont été notifiés à l'OMC, ce qui est le nombre le plus élevé en une année depuis la création de l'OMC.

Voir page 28

Règlement des différends

En 2009, le nombre total de différends portés devant l'Organe de règlement des différends (ORD) depuis la création de l'OMC en 1995 a atteint la barre de 400. Pendant l'année, l'ORD a reçu 14 notifications présentées par des Membres de l'OMC demandant officiellement l'ouverture de consultations au titre du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends. Depuis 1995, les Membres de l'OMC ont engagé environ 27 différends par an en moyenne au titre des dispositions du Mémorandum d'accord.

Sur les 402 affaires présentées jusqu'à la fin de 2009, environ la moitié ont été réglées directement entre les parties à l'issue des consultations prescrites par le Mémorandum d'accord, sans qu'une procédure soit engagée. La grande majorité des autres affaires ont été réglées de manière satisfaisante par la voie juridictionnelle. Le Directeur général, Pascal Lamy, a souligné qu' «il s'agi[ssait] sans aucun doute d'un vote de confiance qui plébiscite un système considéré par beaucoup comme un modèle à suivre pour le règlement pacifique des différends qui surgissent au niveau international dans d'autres domaines des relations politiques et économiques».

Le 15 décembre 2009, l'Union européenne a conclu des accords avec les États-Unis et les pays producteurs de bananes d'Amérique latine en vue de mettre un terme au plus long des différends portés devant l'OMC, le différend concernant le traitement préférentiel accordé par l'Union européenne aux importations de bananes en provenance des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Voir page 80

La septième Conférence ministérielle s'est tenue à Genève du 30 novembre au 2 décembre 2009.

Renforcement des capacités commerciales

Le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce a eu lieu à l'OMC en juillet 2009. Organisé en pleine crise financière, il a montré une volonté soutenue d'honorer l'engagement d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), à faire du commerce un vecteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Cette volonté s'est traduite par de nouvelles annonces de contributions au titre de l'Aide pour le commerce de la part de la France, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. L'examen, qui a duré deux jours, a réuni les dirigeants d'institutions financières internationales et d'organisations internationales ainsi que des ministres et d'autres dignitaires.

Le Cadre intégré renforcé (CIR) pour l'assistance liée au commerce en faveur des PMA est devenu opérationnel en 2009. À la fin de l'année, 47 PMA participaient au processus du CIR, et le montant du Fonds d'affectation spéciale du CIR s'élevait à 90 millions de dollars EU. Les activités de renforcement des capacités, l'accès aux marchés pour les PMA et l'initiative Aide pour le commerce figuraient parmi les sujets abordés en 2009 par le Comité du commerce et du développement et ses sous-comités.

Au total, l'OMC a organisé en 2009 quelque 460 activités d'assistance technique liée au commerce, à la fois à Genève et dans les pays Membres. La plupart de ces activités ont été organisées en partenariat avec d'autres organisations internationales.

Voir page 104

Communication

Le 6 septembre 2009, l'OMC a ouvert ses portes au public pour la première fois. Elle a accueilli environ 5 000 visiteurs désireux d'en savoir plus sur l'Organisation, son travail, ses fonctionnaires, ses Membres, ses trésors artistiques et son bâtiment historique au bord du lac. Les recettes sont allées intégralement à une association établie à Genève, qui vient en aide aux enfants localement.

Le Forum public 2009, organisé à Genève en septembre dernier, a permis à quelque 1 300 participants d'exprimer leurs vues et leurs préoccupations sur tous les aspects du système commercial multilatéral. Environ 43 séances ont eu lieu en trois jours. Au total, 435 organisations de la société civile de 61 pays ont été accréditées pour participer à la septième Conférence ministérielle à la fin de 2009. Sur ces 61 pays, environ la moitié était des pays en développement ou des pays moins avancés.

En 2009, le Secrétariat de l'OMC a lancé la publication d'un bulletin d'information mensuel à l'intention des parlementaires pour informer ceux-ci des faits nouveaux survenus à l'OMC. Il a aussi organisé trois ateliers régionaux pour les parlementaires, en coopération avec des associations parlementaires régionales, et il a continué à coopérer avec diverses organisations intergouvernementales. Il est resté en contact régulier avec les journalistes, à Genève et dans le reste du monde, et il a accueilli près de 160 réunions d'information, auxquelles ont assisté près de 4 800 participants. Par ailleurs, on a dénombré plus de 82 millions de visites sur le site Web de l'OMC.

Voir page 118

Le saviez-vous ?

2 792

délégués représentant les 153 Membres de l'OMC et 56 observateurs ont assisté à la septième Conférence ministérielle à Genève.

402

différends commerciaux ont été portés devant le mécanisme de règlement des différends de l'OMC entre la création de l'Organisation en 1995 et la fin de 2009.

37

nouveaux accords commerciaux régionaux ont été notifiés à l'OMC en 2009. C'est le chiffre annuel le plus élevé depuis la création de l'OMC.

5 000

personnes au moins ont pris part à la première Journée portes ouvertes de l'OMC.

460

activités de formation ont été organisées par l'OMC en 2009 pour permettre aux pays de se familiariser avec le système commercial multilatéral.

> Le commerce promet de jouer un rôle important dans la reprise économique, en particulier pour les pays en développement.
>
> PASCAL LAMY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Message du Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy

Quand une tornade sévit, seules les structures les plus solides peuvent résister. Plus les fondations sont fragiles, plus les dommages sont importants.

En 2009, les économies du monde entier, grandes et petites, ont subi la tornade de la crise financière. Le choc pour l'économie mondiale a été l'un des pires des 70 dernières années, et les pays se sont battus pour faire face. Le commerce a été durement touché. Le volume des échanges mondiaux a diminué de 12%, la plus forte baisse enregistrée depuis la Deuxième Guerre mondiale.

La contraction des échanges aurait été catastrophique si les pays avaient sombré dans le protectionnisme, comme ce fut le cas dans les années 1930. Le système de règles commerciales sur lequel repose l'OMC a permis de préserver l'ouverture des marchés et a aidé les pays à résister à la tentation d'adopter des mesures protectionnistes à court terme. En fait, tout au long de l'année 2009, les mesures commerciales restrictives prises par les gouvernements n'ont touché que 0,8% des importations mondiales.

Les pouvoirs publics ont su faire preuve de retenue mais, avec plus de 200 millions de personnes au chômage, dont 27 millions ont perdu leur emploi pendant la crise, l'année dernière, les responsables politiques resteront soumis à de fortes pressions visant à limiter les importations. Nous devons rester vigilants. Céder à ces pressions serait bien sûr contre-productif, et ce serait aussi inopportun au moment où l'on assiste à une reprise du commerce mondial. Après la baisse spectaculaire de 2009, on s'attend maintenant à un rebond du commerce mondial, qui devrait croître de 9,5% cette année. Le commerce promet de jouer un rôle important dans la reprise économique, en particulier pour les pays en développement.

Pour assurer la reprise du commerce mondial, il est important de veiller à la disponibilité du financement du commerce dans toutes les régions, pour les petites et moyennes entreprises et pour les petites banques. Si l'effondrement de la demande et de l'investissement des entreprises a été la principale cause de la contraction brutale des échanges en 2009, la pénurie de financement du commerce y a aussi contribué. Les choses se sont quelque peu stabilisées en 2010, avec l'augmentation des fonds disponibles et la baisse des primes de risque. Mais il y a encore des régions, notamment en Afrique et en Europe centrale et orientale, où le financement nécessaire n'est tout simplement pas accessible, même aux emprunteurs solvables. Environ 80 à 90% des échanges mondiaux sont financés par des crédits commerciaux si bien que le tarissement de ce financement est lourd de conséquences. À la demande de ses Membres, l'OMC n'a cessé d'attirer l'attention sur ce problème et d'encourager le dialogue entre les principaux acteurs dans ce domaine majeur de la finance internationale.

Nous avons salué l'engagement pris par le G-20 en avril de l'année dernière d'accorder des ressources supplémentaires pour le financement du commerce. Afin d'assurer le suivi de cet engagement, je réunis régulièrement à l'OMC les banques qui financent le commerce, les institutions financières internationales et les organismes de réglementation. La dernière réunion de ce genre a eu lieu le 18 mai pour faire le point sur l'état du marché avant le sommet du G-20 qui se tiendra en juin à Toronto. De l'avis général, les 250 milliards de dollars EU accordés par le G-20 pour soutenir le financement du commerce ont largement contribué au rétablissement de la liquidité et ce soutien devrait se poursuivre, du moins pour le moment.

La conclusion des négociations commerciales du Cycle de Doha est indispensable aussi pour sortir le monde de la crise financière. On estime que la mise en œuvre des résultats du Cycle injecterait 300 à 400 milliards de dollars EU par an dans l'économie mondiale, ce qui en ferait un plan de relance économique mondiale fort peu onéreux.

À la fin de mars 2010, nous avons fait le bilan du Cycle de Doha. Les présidents des groupes de négociation ont identifié les domaines dans lesquels il y a eu des progrès et les divergences qui subsistent. Là où les divergences sont manifestes, il est largement admis que des décisions politiques seront nécessaires pour les surmonter. Mais là où elles sont moins claires, il faudra poursuivre les travaux techniques avant de pouvoir aborder la dernière ligne droite.

Il est évidemment décevant de ne pas être plus près du but final, mais chacun attache toujours une grande importance au mandat de Doha et à l'aboutissement du Cycle.

Je reste convaincu que le système commercial multilatéral peut servir de base à la reprise économique mais, pour qu'il reste efficace, il faut actualiser les règles de 1995. C'est ce qui a été décidé en 2001, lors du lancement du Cycle de Doha, et c'est ce à quoi nous travaillons aujourd'hui. Le défi pour nous aujourd'hui est de tisser tous les fils des négociations pour obtenir un ensemble de résultats global.

Il est évident que les négociations commerciales sont un élément essentiel de notre travail. Mais l'OMC ne se limite pas aux négociations, comme l'a confirmé la septième Conférence ministérielle, tenue à Genève à la fin de l'année dernière. Pendant les deux jours et demi qu'a duré la Conférence, les Ministres ont examiné tout l'éventail des activités de l'OMC, échangeant leurs réflexions et leurs idées sur les moyens de rendre l'organisation plus dynamique, plus efficiente et plus efficace.

Les débats ont porté, entre autres, sur la façon d'accroître la transparence du système commercial. Pour que le système fonctionne efficacement, les gouvernements doivent notifier à leurs partenaires les modifications qu'ils apportent à leurs politiques commerciales et ils doivent communiquer des renseignements en temps voulu. Le processus d'examen des politiques commerciales dans le cadre de l'OMC joue un rôle important dans le suivi de ces obligations. Pendant l'année écoulée, nous avons publié quatre rapports sur les incidences de la crise économique sur les politiques commerciales. Ces rapports ont permis aux gouvernements de savoir exactement ce que leurs partenaires faisaient, tout en montrant que leurs propres actions seraient connues de tous.

Le règlement des différends commerciaux entre les pays est un autre aspect important du travail de l'OMC. En 2009, la 400ème affaire a été portée devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC. C'est assurément un vote de confiance dans un système que beaucoup considèrent comme un modèle à suivre pour le règlement pacifique des différends dans d'autres domaines des relations politiques ou économiques internationales.

Le renforcement des capacités a été un autre sujet important abordé à la Conférence ministérielle. De nombreux pays en développement ont besoin d'accroître leur capacité de production, d'améliorer l'infrastructure dans les domaines des transports, de l'énergie et des communications, et de renforcer la formation pour aider les producteurs à tirer parti des nouvelles possibilités d'exportation. Pendant la Conférence, les Ministres ont confirmé leur engagement en faveur de l'initiative Aide pour le commerce et de nombreux pays ont annoncé qu'ils augmenteraient leur contribution.

L'engagement international d'aider les pays en développement a également été confirmé lors du deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui s'est tenu à l'OMC en juillet 2009. J'ai eu le plaisir d'accueillir mes homologues des institutions financières internationales et d'autres organisations internationales, ainsi que des Ministres et des acteurs du commerce, pour évaluer les résultats de l'initiative à ce jour et réfléchir à ce qu'il faut faire ensuite. Parmi les priorités, il faut renforcer la dimension régionale de l'Aide pour le commerce, accroître le rôle du secteur privé et améliorer l'évaluation de l'impact de l'Aide pour le commerce sur le terrain. Jusqu'ici tout va bien mais, dans la perspective du sommet de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra en septembre prochain, nous devons maintenir la dynamique des ressources après 2010.

En 2009, j'ai eu aussi le grand plaisir d'ouvrir au public les portes de l'OMC pour la toute première fois. Notre journée portes ouvertes a attiré plus de 5 000 visiteurs, qui ont saisi cette occasion pour se renseigner sur nos activités et pour visiter notre siège au bord du lac.

Enfin, je tiens à dire combien il m'est agréable que les Membres de l'OMC m'aient demandé de remplir un deuxième mandat de quatre ans comme Directeur général de cette institution. C'est à la fois un honneur et un privilège de diriger l'OMC à un moment aussi difficile, et je suis heureux de travailler avec les Membres et avec notre Secrétariat hautement qualifié pour relever les défis qui nous attendent.

Pascal Lamy
Directeur général

Faits saillants en 2009

Janvier
Le Directeur général assiste au Forum économique mondial de Davos (Suisse).

Mars
L'OMC lance un Programme de chaires universitaires dans les pays en développement.

Avril
M. David Walker (Nouvelle-Zélande) est nommé Président du Groupe de négociation sur l'agriculture.

L'OMC crée un prix du meilleur essai décerné à de jeunes économistes.

Le Conseil général décide à l'unanimité de réélire M. Pascal Lamy pour un second mandat de quatre ans, prenant effet en septembre.

Mai
Le deuxième Examen régional de l'Aide pour le commerce est organisé à Montego Bay (Jamaïque).

Le Conseil général décide que la septième Conférence ministérielle se tiendra à Genève, du 30 novembre au 2 décembre 2009.

Juin
Les Secrétariats de l'OMC et du PNUE publient un rapport sur le commerce et le changement climatique.

Juillet
Le deuxième Examen global de l'Aide pour le commerce a lieu à Genève.

Septembre
L'OMC organise sa première Journée portes ouvertes, qui attire quelque 5 000 visiteurs.

Le Forum public 2009 de l'OMC se tient à Genève.

Octobre
Le Conseil général élit M. Andrés Velasco (Chili) Président de la septième Conférence ministérielle.

Novembre
Le 400ème différend commercial est porté devant le mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

La septième Conférence ministérielle a lieu à Genève (30 novembre au 2 décembre).

Décembre
Le DG se félicite de l'accord qui met fin au long différend sur les bananes.

Conférence ministérielle

Novembre/décembre 2009

Après un intervalle de plusieurs années, les Membres de l'OMC sont convenus en mai 2009 que la septième session de la Conférence ministérielle se tiendrait à Genève, du 30 novembre au 2 décembre 2009. Réunis dans le contexte de la crise économique et financière, les Ministres ont réaffirmé l'importance du système commercial multilatéral fondé sur des règles.

Lorsqu'ils ont décidé d'organiser la conférence, les Membres de l'OMC sont convenus que ce serait un forum de discussion, et non un marathon de négociation. L'objectif ne serait pas de résoudre les questions en suspens dans les négociations de Doha. Ils sont également convenus que cette conférence serait plus brève que les précédentes – deux jours et demi seulement – et qu'elle se tiendrait à Genève. Près de 3 000 délégués représentant les 153 Membres et 56 observateurs ont participé à la conférence.

Les travaux de la conférence ont consisté, d'une part, en séances plénières, au cours desquelles les Ministres ont prononcé des discours officiels, et, d'autre part, en séances de travail, consacrées à des discussions plus informelles. Le thème général de la conférence – « L'OMC, le système commercial multilatéral et l'environnement économique mondial actuel » – a servi de contexte aux discours officiels. Les séances de travail interactives ont été consacrées à deux sous-thèmes : l'« examen des activités de l'OMC, y compris le programme de travail de Doha » et la « contribution de l'OMC à la reprise, à la croissance et au développement ».

Bien que cette conférence n'ait pas été conçue à des fins de négociation, la quasi totalité des Ministres ont dit qu'ils souhaitaient que les pourparlers du Cycle de Doha aboutissent rapidement à un accord. « Les Ministres ont réaffirmé la nécessité de conclure le Cycle en 2010 et de faire un bilan de la situation au premier trimestre de l'année prochaine », a déclaré le Président de la Conférence, le Ministre chilien de l'économie, M. Andrés Velasco, dans son résumé des débats. De nombreux Membres ont décrit la conclusion rapide des négociations du Cycle de Doha comme une mesure de relance essentielle qui ne grève pas les budgets des États et qui constitue une assurance supplémentaire contre le protectionnisme.

De l'avis de certains, une autre raison de conclure le Cycle rapidement était que l'OMC devait passer à d'autres questions, comme le changement climatique.

Plusieurs Ministres, de pays développés et en développement, ont aussi appelé à renforcer l'Aide pour le commerce (voir page 112) et les activités connexes pour aider les pays en développement à procéder aux ajustements nécessaires face à la situation économique et à tirer parti des résultats du Cycle de Doha.

De nombreux intervenants ont remercié le Secrétariat de l'OMC pour ses récents rapports sur la surveillance des mesures commerciales prises pendant la crise (voir page 74), qu'ils ont jugés utiles à la fois comme moyen d'information et pour permettre aux pays d'exercer des pressions sur leurs pairs afin d'éviter l'adoption de mesures protectionnistes préjudiciables. Les rapports montrent que « le système a tenu bon », a dit un ministre.

Les Ministres ont aussi parlé des problèmes rencontrés par les pays les moins avancés, du nombre croissant d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux, de la nécessité d'accélérer les négociations d'accession et de les rendre plus transparentes, et de l'intensification du dialogue avec la société civile.

Avant la conférence, il avait été décidé qu'aucun document final ne serait négocié par les Membres, et qu'il y aurait seulement un résumé du Président. M. Velasco a dit que les Ministres avaient reconnu le rôle crucial du système commercial multilatéral fondé sur des règles pour atténuer les effets de la crise et s'étaient penchés sur ce que l'OMC pouvait faire pour contribuer à la reprise. Il fallait que l'OMC sorte renforcée de la crise.

À la fin de la conférence, le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, a déclaré : « Notre objectif reste d'ouvrir le commerce dans l'intérêt de tous. Le souhait des Ministres d'achever rapidement le Cycle de Doha avait fourni l'"énergie politique" nécessaire pour surmonter les désaccords qui subsistaient. Cela restait la première priorité des Membres de l'OMC et le test décisif pour mesurer leur engagement », a-t-il dit.

Voir aussi page 30.

Notre objectif reste d'ouvrir le commerce dans l'intérêt de tous.

7ème
Conférence

CÔTE
D'IVOIRE